

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION
MELUN VAL DE SEINE**

Siège social : Rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION
MELUN VAL DE SEINE**
rue Claude BERNARD
77000 LA ROCHETTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale de l'association MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION EMPLOI INSERTION VAL DE SEINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MISSION EMPLOI INSERTION VAL DE SEINE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons orienté particulièrement nos contrôles sur les conventions conclues pour l'octroi de subvention

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas pu nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes, ces documents ne nous ayant pas été communiqués.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association MISSION EMPLOI INSERTION VAL DE SEINE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AU^x
COMPTES ASSOCIÉ**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
le 8 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Laetitia
COURVOISIER

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement	(I)						
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 318	3 318	0	0,00	0	0,00
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		926 436	530 429	396 007	13,46	376 462	12,53
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations		15		15	0,00	15	0,00
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés		1 601		1 601	0,05	1 601	0,05
. Prêts						300	0,01
. Autres immobilisations financières		9 500		9 500	0,32	9 500	0,32
TOTAL (II)		940 870	533 747	407 123	13,84	387 878	12,91
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 955		1 955	0,07	1 134	0,04
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances		2 321 712	10 000	2 311 712	78,60	2 432 636	80,96
Charges constatées d'avance		31 031		31 031	1,06	27 235	0,91
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		189 419		189 419	6,44	155 968	5,19
TOTAL (III)		2 544 117	10 000	2 534 117	86,16	2 616 974	87,09
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		3 484 987	543 747	2 941 240	100,00	3 004 852	100,00

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	495 126	16,83	495 126	16,48
Report à nouveau	-237 004	-8,05	-237 004	-7,88
Excédent ou déficit de l'exercice	-140 919	-4,78		
Situation nette (sous total)	117 202	3,98	258 121	8,59
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 702	0,06	3 476	0,12
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	118 904	4,04	261 598	8,71
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés			30 100	1,00
TOTAL (II)			30 100	1,00
PROVISIONS				
Provisions pour risques	39 924	1,36	74 924	2,49
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	39 924	1,36	74 924	2,49
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	715 209	24,32	431 186	14,35
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 847	5,91	189 652	6,31
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	588 465	20,01	486 697	16,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	36 894	1,25	7 369	0,25
Produits constatés d'avance	1 267 997	43,11	1 523 327	50,70
TOTAL (IV)	2 782 412	94,60	2 638 230	87,80
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 941 240	100,00	3 004 852	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 81 30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6921Z

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		45 061		1,34						45 061		N/S	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		3 254 334		96,94		2 840 259		93,25		414 075		14,58	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		35 000		1,04		102 747		3,37		-67 747		-65,93	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		22 578		0,67		30 782		1,01		-8 204		-26,64	
Total des produits d'exploitation (I)		3 356 973		100,00		2 973 788		97,63		383 185		12,89	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		552 113		16,45		532 082		17,47		20 031		3,76	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		176 920		5,27		143 198		4,70		33 722		23,55	
Salaires et traitements		1 723 630		51,34		1 349 444		44,30		374 186		27,73	
Cotisations sociales		705 338		21,01		631 259		20,73		74 079		11,74	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		111 127		3,31		100 200		3,29		10 927		10,91	
Dotations aux provisions						3 000		0,10		-3 000		-100,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés						30 100		0,99		-30 100		-100,00	
Autres charges		203 305		6,06		171 560		5,63		31 745		18,50	
Total des charges d'exploitation (II)		3 472 433		103,44		2 960 843		97,21		511 590			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-115 461		-3,43		12 945		0,43		-128 406		-991,93	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)													
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées		25 459		0,76		37 063		1,22		-11 604		-31,30	
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

SARLETC AUDIT
Place de l'Europe
10000 SAINT GEORGES SUR M.ULCHES
Tel. 06 35 48 12 12 - Fax 03 65 18 31 30
SIRET 490 539 944 00014 - NAF 6920Z

SARLETC AUDIT
Place de l'Europe
92000 SAINT GEORGES SUR MAULCHES
Tél. 06 35 48 12 12 - Fax 06 83 38 31 30
SIRET 490 539 944 0001 - N° F 69202

Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine

COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
------------------------------	---	--	---	--	-----------------------------------	---

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	25 459	0,76	37 063	1,22	-11 604	-31,30
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-25 459	-0,75	-37 063	-1,21	11 604	31,31
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-140 919	-4,19	-24 119	-0,78	-116 800	-484,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			72 040	2,37	-72 040	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			47 921	1,57	-47 921	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			24 119	0,79	-24 119	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	3 356 973	100,00	3 045 828	100,00	311 145	10,22
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 497 892	104,20	3 045 828	100,00	452 064	14,84
EXCEDENT OU DEFICIT	-140 919	-4,19			-140 919	N/S

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

CARL ETC AUDIT

Place de l'Europe

95000 GEORGES SUR BAULCHES

Tel : 03 30 43 12 12 - Fax 03 95 48 31 30

SIRET : 3 039 944 00014 - NAF 6920Z

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION
MISSION EMPLOI INSERTION-MELUN VAL DE SEINE**

La présente annexe porte sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 qui se caractérisent par les éléments suivants :

TOTAL BILAN :	2 941 240 euros
TOTAL PRODUITS :	3 356 973 euros
RESULTAT TOTAL DE L'EXERCICE :	- 140 919 euros

L'objet de ce document est de permettre une meilleure compréhension des comptes annuels. Par conséquent, seuls les éléments significatifs sont mentionnés.

PLAN

- I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- II - REGLES ET METHODES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS
- III - NOTES SUR LE BILAN
 - 1) Immobilisations
 - 2) Fonds associatifs et réserves
 - 3) Fonds dédiés
 - 4) Provisions pour risques et charges
 - 5) Emprunts et dettes
 - 6) Produits constatés d'avance
- IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 - 1) Valorisation des subventions en nature (locaux)
 - 2) Rémunérations allouées aux dirigeants
- V - ENGAGEMENTS HORS BILAN
- VI - AUTRES INFORMATIONS

CARL ETC AUDIT
Foyer de l'Europe
57000 VILLERS-LEZ-REIMS
Tél : 03 26 45 12 12 - Fax 03 26 45 31 30
SIRET 408 638 044 00014 - NAF 6920Z

I - OBJET SOCIAL ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Objet social

L'association Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine réunit la Mission Locale du sud-ouest Seine-et-Marne et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Melun Val de Seine.

L'association a pour vocation à mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques, en direction des publics cibles et acteurs définis par les missions liées aux activités désignées :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans via la MLSO77. Elle favorise l'insertion professionnelle et sociale du public cible avec une prise en charge globale autour des thèmes de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité...
- L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine (PLIE MVS) au sens de la Loi d'orientation n°98 657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la Loi de programmation n°2005 32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale a pour but de proposer des solutions d'insertion à des personnes en difficulté d'insertion conformément au protocole qui le régit.
- L'appui au logement des jeunes de 18 à 30 ans en situation de précarité ou en recherche d'autonomie, via le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) Sud77. Le CLLAJ Sud 77 propose aux jeunes du sud de la Seine et-Marne des conseils, de l'information, un accompagnement pour permettre l'accès aux droits et à une solution de logement adaptée.
- L'Offre de Repérage et la Remobilisation des publics dits invisibles (O2R), au regard de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire non repérés par les dispositifs traditionnels.
- L'accompagnement renforcé des Allocataires du RSA dans le cadre de conventions avec le Conseil départemental de Seine et-Marne. (ARSA)
- Et, plus généralement, toute mission en lien avec l'insertion professionnelle, le développement territorial, l'ingénierie de projets, le logement, ou la coordination des parcours.

- Faits caractéristiques de l'exercice

Cet exercice présente une hausse des produits d'exploitation, à 3 357 k€ soit +383k€ (+13%).

Cette variation provient d'une augmentation des subventions d'exploitation de 414 k€, soit un montant total de 3 254 k€ sur l'année 2025.

Les frais sont également en hausse compte tenu de la nouvelle activité ARSA. Les frais de personnel et taxes liées, principaux postes de charges, sont en augmentation de 482 k€, soit 2 606 k€ en 2025 et 2 123 k€ en 2024.

Cet exercice se clôture sur un résultat négatif de 140 919 €.

II - REGLES ET METHODES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

La comptabilité de l'association est tenue en partie double (toute écriture mouvementée au moins deux comptes) et sur la base d'une comptabilité d'engagement. C'est ainsi que les charges et les produits sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent, même si leur règlement (dépenses) ou leur encaissement (recettes) s'effectue sur un autre exercice (antérieur : charges et produits constatés d'avance ou ultérieur : charges à payer et produits à percevoir).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III - NOTES SUR LE BILAN

1) **Immobilisations** : Les mouvements de l'exercice sur les comptes d'immobilisations sont les suivants :

	01/01/2025	VALEURS BRUTES		31/12/2025
		Acquisitions	Cessions Mises au rebut	
Logiciels, licences	3 318	-	-	3 318
Agencements, installation	469 623	100 047	900	568 770
Matériel de transport	41 720	-	-	41 720
Matériel de bureau et informatique	205 789	18 040	35 898	187 931
Mobilier de bureau	121 747	12 585	6 318	128 014
Immobilisations financières diverses	11 416		300	11 116
Immobilisations en cours	-	-	-	-
	853 613	130 672	43 416	940 869

Subventions d'investissement reçues pour 2025 : 0 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la fermeture
Subventions d'investissement	45 534			45 534
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	42 057	1 774		43 831

Les décisions suivantes ont été prises et appliquées au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AMORTISSEMENTS

	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Logiciels, licences	3 318	-	-	3 318
Agencements, installation	165 321	72 034	900	236 455
Matériel de transport	40 687	1 033		41 720
Matériel de bureau et informatique	158 666	27 711	35 898	150 479
Mobilier de bureau	97 744	10 348	6 318	101 774
	465 736	111 127	43 116	533 747

Modes et durées d'amortissement :

Logiciels, licences	1 à 3 ans en linéaire
Agencements, installation	3 à 10 ans en linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans en linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans en linéaire ou dégressif
Mobilier de bureau	4 à 8 ans en linéaire

CARLETC AUDIT
 Place de l'Europe
 27000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 C.F. REP 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

2) Fonds associatifs et réserves :

Réserves réglementées Mission Locale :

Réserves pour fonds de roulement : Réserves issues de la circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12/10/2007 relative au financement des missions locales et PAIO. En effet, cette circulaire prévoit la possibilité pour les missions locales de constituer des réserves pour contribuer au fonds de roulement rendu nécessaire par les délais parfois tardifs de certains financeurs publics. Ces réserves doivent toutefois être limitées : il est accepté un excédent (une dotation) annuel de 5 % maximum des produits totaux de l'année dans la limite d'un fonds de roulement global de trois mois, toutes ressources confondues et compte tenu du respect de l'échéancier des versements de l'état.

Pour cet exercice, il n'y a pas de dotation de réserves pour fonds de roulement.

Report à nouveau débiteur : Ce compte enregistre les résultats antérieurs affectés à ce poste par l'Assemblée Générale Annuelle. Ce poste présente un solde au 31/12/2025 de 237 004 € qui correspond aux déficits cumulés de la Maison de l'Emploi et du PLIE depuis 2013 sous déduction du report à nouveau créditeur de la Mission Locale de 2015. Désormais un seul compte de report à nouveau est présenté.

Résultat net comptable : L'excédent de l'exercice est réparti en deux postes : le *résultat net comptable* (définitivement acquis à la structure) et le *résultat sous contrôle de tiers financeurs* (susceptible d'être repris par les dits tiers). La répartition se fait au prorata des financements avec et sans droit de reprise. Le résultat sur lequel s'exerce le droit de reprise éventuel des tiers financeurs s'entend après apurement du report à nouveau débiteur.

Pour information, en cas de déficit aucune reprise ne devant intervenir, la totalité de celui-ci est supportée par la structure.

Résultat sous contrôle de tiers financeur : non applicable cette année

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Réserves fonds de roulement	437 130				437 130
Réserves Fonctionnement	57 996				57 996
Report à nouveau	- 237 004				- 237 004
Excédent ou déficit de l'exercice					-
Situation nette	258 122	-	-	-	258 122
Subventions d'investissement	3 476			1 774	1 702
TOTAL	261 598	-	-	1 774	259 824

3) Fonds dédiés :

Ces comptes enregistrent les mouvements relatifs aux subventions dont l'objet a une période de réalisation en décalage avec l'exercice comptable de la structure. Ainsi la quote-part de ces subventions portant sur l'exercice à venir (« engagements à réaliser sur ressources dédiées ») est reportée sur le dit exercice afin de respecter le principe de rattachement des charges et produits exposé en introduction du chapitre II.

Le détail des mouvements de l'exercice au titre des fonds dédiés est le suivant

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour- sements	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions et contributions						
ML - ANCT - ALLER VERS	5 100		5 100	-	-	
ML - ANCT - QUARTIER D'ÉTÉ	20 000		20 000	-	-	
ML - CAMVS - ALLER VERS	5 000		5 000	-	-	
TOTAL	30 100	-	30 100	-	-	-

4) Provisions pour risques et charges :

Cette provision de 39 924 € couvre les frais auxquels MEI-MVS pourrait être exposée compte tenu de désaccords constatés sur le mode d'évaluation des coûts salariaux pris en compte par certains tiers financeurs, ainsi que des risques de recouvrement

5) Emprunts et dettes :

Le détail des dettes financières est le suivant :

	Exigibilité		
	TOTAUX	-1 AN	+1 AN
* PRÊT CM - ACHAT COPIEUR	6 765	5 067	1 698
TOTAUX	6 765	5 067	1 698

L'emprunt pour l'achat du camion est totalement remboursé.

CARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
63000 CLERMONT-FRANCE
Tél. 03 88 48 12 12 - Fax 03 88 43 91 92
CARL ETC 493 639 944 00014 - NAF 6820Z

6) Produits constatés d'avance :

L'application du règlement comptable ANC N°2022-06 applicable aux associations impose de traiter les fonds dédiés des exercices suivants de celui en cours, en produits constatés d'avance.

Par conséquent les fonds reportés au 31/12/2025 sont les suivants :

Une Chance Pour Tous	9 750,00 €
Opérateur de Repérage et Remobilisation	465 197,38 €
Fonds Social Européen BOOST	550 756,04 €
Fonds Social Européen CCLAJ	179 119,34 €
Les entreprises s'engagent	21 174,00 €
CAF CCLAJ	42 000,00 €
TOTAL	1 267 996,76 €

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les contributions volontaires en nature font l'objet d'une présentation séparée en pied de compte de résultat (classées par origine en recettes et par nature en emplois).

1) Valorisation des subventions en nature (mise à disposition des locaux)

Afin de donner une image fidèle des moyens mis en œuvre, il est tenu compte le cas échéant de la variation de l'indice du coût de la construction comme méthode d'actualisation des valeurs retenues pour les mises à disposition de locaux (base indice du 2^{ème} trimestre 2025 soit 2086).

Les locaux mis à disposition par les communes ou communauté de communes sont de deux types :

- les locaux de la Rochette mis à disposition par la CAMVS dont le loyer a été estimé par la CAMVS à 258 871 € par an, somme à laquelle s'ajoutent les frais annexes d'entretien, de réparations et de fluides pour 107 097 €
- les locaux des antennes ML mis à disposition par les communes associées, pour les permanences périodiques, dont l'évaluation a été faite sur la base de 720.89 euros par an pour une demi-journée par semaine pour un montant annuel global de 11 714.39 €.

2) Rémunération allouée globalement aux cadres de Direction de l'Association :

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer indirectement des rémunérations individuelles.

V – ENGAGEMENTS HORS BILAN

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (IFC) :

Afin de compléter l'information financière voici les engagements de l'association en matière d'indemnités de fin de carrière.

Description de la méthode de calcul

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective prorata temporis. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS n°19 révisée (norme européenne).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Bénéfit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

Paramètres retenus :

- âge de départ à la retraite : 64 ans
- taux d'évolution des salaires : 2 %
- table de mortalité : INSEE 2012-2014
- taux d'actualisation : 3.96 %
- taux annuel moyen de départ des salariés : dégressif en fonction de l'âge, avec une option turn over moyen
- droits IFC : CCN Missions Locales et PAIO
- hypothèse de départ volontaire des salariés
- taux de charges patronales retenu : 54.05 %

Résultat de l'étude

Compte tenu des hypothèses et des paramètres retenus, l'engagement de la structure en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué au 31/12/2025 à 1 125 248 € (pour une valeur probable actualisée des indemnités à verser de 465 412 €).

Ces sommes vous sont précisées dans le cadre des engagements hors bilan car elles ne sont pas provisionnées sur le plan comptable comme nous l'autorise la réglementation.

Nous pouvons noter que l'engagement au 31/12/2025 n'est pas couvert par les réserves réglementées constituées.

VI - AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'exercice 2025 dans le cadre de sa mission, l'Association a distribué des Chèques Mobilité financés par le Conseil Régional, pour un montant de 9 272 €. L'Association n'ayant qu'un rôle d'intermédiaire ces sommes ne sont pas considérées comme des opérations courantes et ne figurent donc pas dans le compte de résultat mais seulement en annexe.

Les présents comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association, lors de sa réunion du 21 mai 2026 à La Rochette.

SARLETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR SAULGUES
Tél. 03 80 48 12 12 - Fax 03 80 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6820

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION
MELUN VAL DE SEINE**

Siège social : Rue Claude Bernard
77000 LA ROCHETTE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION
MELUN VAL DE SEINE**

Rue Claude BERNARD
77 000 LA ROCHETTE

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1.1. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de la Communauté d'Agglomération Melun Val De Seine et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la Communauté d'Agglomération.

. Montant sur l'exercice : 398 236 €

1.2. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de la DIRECCTE et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la DIRECCTE.

. Montant sur l'exercice : 1 232 878 €

1.3. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de la Préfecture de Seine et Marne et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la Préfecture de Seine et Marne.

. Montant sur l'exercice : 97 500 €

1.4. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de Pôle Emploi et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de Pôle Emploi

. Montant sur l'exercice : 134 785 €

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

1.5. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants du Conseil Régional d'Ile de France et Administrateurs de votre Association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la Région.

. Montant sur l'exercice : 116 550 €

1.6. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant du Conseil Départemental de Seine et Marne et administrateur de votre Association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement du Conseil Départemental.

. Montant sur l'exercice : 296 772 €

1.7. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de la Communauté d'Agglomération Melun Val De Seine et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Mise à disposition des locaux de LA ROCHETTE.

. Montant valorisé sur l'exercice : 258 871 €, somme à laquelle s'ajoutent les frais annexes d'entretien, de réparations et de fluides pour 107 092 €.

1.8. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de la Communauté d'Agglomération Melun Val De Seine et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Mise à disposition des locaux des antennes ML par les communes de Dammarie Lès Lys, Le Mée sur Seine et saint Fargeau Ponthierry.

. Montant valorisé sur l'exercice : 9 371.52 €

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

1.9. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Mise à disposition des locaux des antennes ML par la commune de Le Chatelet en Brie.

. Montant valorisé sur l'exercice : 720,89 €

1.10. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de l'association Bureau Information Jeunesse de Melun et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Mise à disposition des locaux des antennes ML par l'association Bureau Information Jeunesse de Melun.

. Montant valorisé sur l'exercice : 1 441,77 €

1.11. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Mise à disposition des locaux des antennes ML par la commune de Chaumes en Brie.

. Montant valorisé sur l'exercice : 180,22 €

1.12. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de la Communauté de Communes Brie des Rivières et châteaux et Administrateur de votre association.

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la commune de Fouju.

. Montant en produits sur l'exercice : 690 €

1.13. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la commune de Le Châtelet en Brie.

. Montant en produits sur l'exercice : 5 207 €

1.14. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de la Communauté de Communes Brie des Rivières et châteaux et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la commune de Chaumes en Brie.

. Montant en produits sur l'exercice : 4 007 €

1.15. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de la Commune de Courquetaine et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la commune de Courquetaine.

. Montant en produits sur l'exercice : 227 €

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

1.16. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de la Communauté d'Agglomération Melun Val De Seine et Administrateurs de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement de la commune de Voisenon.

. Montant en produits sur l'exercice : 150 €

1.17. – CONVENTION

- Personne concernée : Le représentant de France Travail et Administrateur de votre association.

- Nature et objet de la convention :

. Mise à disposition à titre gracieux par France Travail d'un outil informatique dénommé « OPUS »

1.18. – CONVENTION

- Personnes concernées : Les représentants de l'association CITEO

- Nature et objet de la convention :

. Reversement de subvention à l'association CITEO conformément au consortium porté par MEI MVS dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt offre repérage -Remobilisation

. Montant en charge sur l'exercice : 85 743,42 €

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
Le 8 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par
Laëtitia COURVOISIER

SARL ETC AUDIT